



Pourquoi adhérer au réseau ?

L'association Synergies propose aux communes mayennaises de valoriser leurs expériences innovantes et d'échanger sur leurs pratiques en matière d'aménagement durable du territoire.

L'objectif de cette action vise à multiplier les réalisations prenant en compte les enjeux du développement durable.

Au vu des nombreuses opérations publiques durables conduites en Mayenne, les connaissances acquises par les élus et leur vécu de terrain méritent d'être partagés. Ces témoignages peuvent permettre aux élus en questionnement de préciser leurs projets, éviter des écueils, identifier des professionnels compétents, repartir avec des idées nouvelles...

Un engagement réciproque

En adhérant, votre

collectivité s'engage à :

- **partager ses expériences** pouvant contribuer à aider d'autres communes à avancer sur la question du développement durable (témoignages, documents...)
- **contribuer à la vie du réseau** (en faisant part de sujets à travailler, en répondant aux questions de confrères élus...)
- **s'appuyer sur le réseau pour avancer dans ses propres projets** (informer les autres membres du réseau sur le projet, participer à des visites de sites ou des réunions liées au sujet...)
- **soutenir le réseau, via une adhésion.**

Le réseau, piloté par un comité et animé par l'association SYNERGIES s'engage à :

- **organiser des visites de réalisations, réunions d'informations et témoignages, formations...** répondant aux attentes des communes adhérentes.
- **offrir un appui individuel** sur le démarrage des projets communaux, en lien avec les services développés par les territoires (mission énergie...).
- **communiquer sur les initiatives durables mayennaises** (réalisation de fiches expériences et fiches techniques), notamment via un site internet dédié.
- Partager et mettre à disposition des adhérents des **ressources documentaires** (accès réservé sur le site internet) : dossiers techniques, cahiers des charges...

Au 31 décembre 2021, il y a eu plus de 2 100 participations aux rencontres, temps forts.

32 collectivités ou structures ont officialisé leur adhésion : Ambrières-les-Vallées, Argentré, Bierné-les-Villages, Blandouet-Saint-Jean, Bourgon, Changé, Château-Gontier-sur-Mayenne, Chatelain, Cheméré-le-Roi, Commer, Contest, Craon, Grazay, Jublains, La Chapelle-au-Riboul, La Selle-Craonnaise, Le Bourgneuf-la-Forêt, Mayenne, Montenay, Montreuil-Poulay, Niaflès, Origné, Pommerieux, Port-Brillet, Sacé, Saint-Baudelle, Saint-Brice, Saint-Denis-de-Gastines, Saint-Hilaire-du-Maine, Saint-Maris-sur-la-Futaie, Saint-Ouen-des-Toits, Saint-Quentin-les-Anges. N'hésitez pas : rejoignez-les !

Les Conseils de développement du Pays de Loiron et de Haute Mayenne participent aussi.

Réseau animé par SYNERGIES
ZA de la Fonterie – impasse des tailleurs – 53810 CHANGE
tél. 02 43 49 10 02 // mail : maude.laurent@synergies53.fr
<http://www.reseau-collectivites-53.fr>

CONTACT

Bulletin d'adhésion

● Réseau des collectivités engagées vers le développement durable

Le ... / ... / , à

Après avoir délibéré, le ... / ... / ; le Conseil municipal de la commune de

.....
a décidé :

d'adhérer au « Réseau des collectivités engagées vers le développement durable » ; animé par l'Association SYNERGIES,

de désigner comme :

représentant(e) titulaire	représentant(e) suppléant(e)
M / Mme	M / Mme
.....
Tél.	Tél.
e-mail :	e-mail :

de régler la cotisation annuelle d'un montant de € à l'association Synergies

Cotisation d'un montant proportionné à la taille de la commune : < 500 habitants : 100 € // 500 à 1 500 habitants : 300 € // 1 500 à 5 000 habitants : 500 € // 5 000 habitants à 20 000 habitants : 1 000 € // Plus de 20 000 habitant : 2 000€

Signature du représentant
cachet de la collectivité

Pièce à joindre : Copie de la délibération

BULLETTIN A TRANSMETTRE à :

Association SYNERGIES - Projet « Réseau des collectivités engagées vers le développement durable »
ZA de la Fonterie- Impasse des tailleurs – 53810 CHANGE
maude.laurent@synergies53.fr

Animation portée par :



Partenaires financiers :



Exemple de délibération

● Adhésion au Réseau des collectivités engagées vers le développement durable

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de
Séance du

Formalités habituelles (présents, représentés, excusés, secrétaire de séance, nombre de membres en exercice, nombre de membres présents, ayant pris part à la délibération, pour, contre, abstention, date de convocation, date d'affichage...)

Monsieur ou Madame....., (statut adjoint, conseiller municipal...), présente au conseil municipal la proposition d'adhésion au Réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable.

Ce réseau permet d'échanger entre collectivités sur des pratiques innovantes dans tous les domaines (urbanisme, énergie, démarches participatives, gestion des espaces...).

L'objectif de cette action vise à multiplier les réalisations prenant en compte le développement durable.

En adhérant au réseau, la collectivité s'engage à :

- partager ses expériences,
- contribuer à la vie du réseau,
- s'appuyer sur le réseau pour avancer dans ses projets,
- régler la cotisation annuelle d'un montant de € à l'association Synergies

En contrepartie, le réseau s'engage à :

- Organiser des visites, ateliers... répondant aux attentes des communes adhérentes
- Offrir un appui individuel sur le démarrage des projets communaux, en lien avec les services développés par les territoires (mission énergie...).
- Communiquer sur des initiatives durables conduites en Mayenne
- Mettre à disposition des communes adhérentes des ressources documentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ☞ décide d'adhérer au Réseau des Collectivités engagées vers le développement durable, animé par l'association Synergies.
- ☞ désigne comme représentant titulaire Monsieur ou Madame....., et représentant suppléant Monsieur ou Madame.....

Fait et délibéré à les jours, mois et an susdits